

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL  
15 JUIN 2022**

MERCREDI, le quinzième jour du mois de juin deux mille vingt-deux (15 juin 2022), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celui-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;  
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice;  
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;  
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;  
Madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

**2022-06-154**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2022;
4. Gestion du personnel :
  - a. Démission de madame Jenifer Migneault, agente de développement aux saines habitudes de vie et à la réussite éducative;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
  - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
  - b. Appartenance Mauricie – sollicitation pour l'achat de calendriers historiques 2023;
  - c. Nomination de monsieur Lionel Arseneault au conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie;
  - d. Circuit des Murales – octroi du contrat pour la réalisation de la murale située à Sainte-Anne-de-la-Pérade;
  - e. Demande dans le cadre du programme d'appui aux collectivités – volet 1, sous-volet B;
  - f. Demande de renouvellement de l'entente de partenariat entre le Parc de la rivière Batiscan et la MRC des Chenaux;
  - g. Octroi du contrat pour l'entretien ménager;
  - h. Adoption des états financiers de l'Office régional d'habitation des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- i. Corporation de développement communautaire des Chenaux – demande d'addenda pour le protocole d'entente projet Accompagnement en développement social des Chenaux;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
  - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux) :
    - i. Notre-Dame-du-Mont-Carmel – règlement numéro 829, modifiant le plan d'urbanisme 642. Il a pour objet de créer de nouvelles zones prioritaires de développement dans 3 secteurs différents de la municipalité tout en compensant, sur une superficie équivalente, par la création de nouvelles zones de réserve et par l'agrandissement de zones de réserves déjà existantes. De plus, certaines modifications aux limites des affectations résidentielles, commerciales, publiques, forestières et conservations sont apportées dans différents secteurs de la municipalité;
    - ii. Notre-Dame-du-Mont-Carmel – règlement numéro 830, modifiant le règlement de zonage 644. Il a pour objet d'augmenter la superficie maximale de certains bâtiments complémentaires, de mieux définir la notion de marché aux puces extérieur et de résidence de tourisme pour de la location à court terme et de déterminer dans quelles zones cet usage sera autorisé, de permettre l'entreposage dans un conteneur pour certaines catégories d'usages et de modifier certaines zones et d'en créer de nouvelles;
  - b. Règlementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande);
  - c. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – avis gouvernemental pour le projet de règlement 2022-134;
  - d. Lettre de fermeture – CPTAQ #437143 – demande d'exclusion pour le dossier de l'école de La Source de Saint-Maurice;
- 7. Rapports :
  - a. Rapport du directeur général;
  - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM);
  - c. Comité culturel;
  - d. Comité de développement du territoire;
  - e. Comité des ressources humaines;
  - f. Comité de sécurité incendie;
  - g. Comité sur la sécurité publique;
  - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
  - i. Comité touristique;
  - j. Comité de transition sur le transport des personnes;
- 8. Fonds régions et ruralité :
  - a. Enveloppes dédiées;
  - b. Demandes régionales :
    - i. MRC des Chenaux (Achat local des Chenaux);
    - ii. Club de Motoneige du Comté de Champlain;
    - iii. Le P'tit Marché des Chenaux;
- 9. Développement économique :
  - a. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – 9467-1351 Québec inc. Micro-Plants Robert;
  - b. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – 9467-1351 Québec inc. Micro-Plants Robert;
  - c. Confirmation des pardons de prêt dans le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale;
- 10. Appuis demandés :
  - a. MRC de Matawinie – dérogations mineures en zone de contraintes, demande de modification législative;
- 11. Correspondance déposée :
  - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – prolongement de 2 ans de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation ou la vitalité des territoires 2018-2022;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3832 – retrait des griefs numéro 2020-07 et 2020-08;
  - c. Le ministre des Transports – Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) volet 2.2.1, aide financière 2021;
  - d. Tribunal administratif du Québec – décision sur requête incidente en lien avec le dossier de monsieur Jean Houde;
  - e. Tribunal administratif du Québec – décision concernant un recours sur l'exactitude de la valeur au rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023 de la résidence de monsieur Renald Blanchet;
  - f. UPA de la Mauricie – demande de rencontre avec les élus de la MRC des Chenaux;
  - g. Ministère de la Sécurité publique – annonce du déploiement de la tournée en sécurité incendie auprès des élus municipaux;
  - h. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – approbation du règlement d'emprunt numéro 2022-133;
12. Pour votre information :
- a. Adoption du calendrier de conservation de la MRC des Chenaux;
  - b. Bilan du projet Des Chenaux mange écolo;
13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2022-06-155

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2022**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 18 mai 2022.

Adoptée.

**4. GESTION DU PERSONNEL**

2022-06-156

**4a. DÉMISSION DE MADAME JENIFER MIGNEULT, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AUX SAINES HABITUDES DE VIE ET À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Considérant que madame Jenifer Migneault a remis une lettre de démission de son poste d'agente de développement aux saines habitudes de vie et à la réussite éducative le 13 juin 2022;

Considérant que le départ de madame Jenifer Migneault à titre d'agente de développement aux saines habitudes de vie et à la réussite éducative laissera le poste vacant à compter du 4 juillet 2022;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la démission de madame Jenifer Migneault à titre d'agente de développement aux saines habitudes de vie et à la réussite éducative.

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à valider l'intérêt et la disponibilité des candidat(e)s qui avaient été rencontrés lors des entrevues visant à procéder à l'embauche d'un(e) agent(e) de développement aux saines habitudes de vie et à la réussite éducative en mai 2022. Dans le cas où un candidat(e)s conviendrait au besoin de la MRC des Chenaux, le Conseil autorise le directeur général à débiter le processus d'embauche.

Adoptée.

**5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

**2022-06-157**

**5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13644 à 13664 ainsi que les autres sommes déboursées au 14 juin 2022 totalisant 681 587,60 \$.

Adoptée.

**2022-06-158**

**5b. APPARTENANCE MAURICIE – SOLLICITATION POUR L'ACHAT DE CALENDRIERS HISTORIQUES 2023**

Considérant la demande de l'organisme Appartenance Mauricie, société d'histoire régionale, adressée à la MRC des Chenaux pour l'achat de calendriers historiques 2023;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux achète, de la société Appartenance Mauricie, société d'histoire régionale, 25 calendriers historiques 2023 au coût de 10 \$ chacun pour un total de 250 \$.

Adoptée.

**2022-06-159**

**5c. NOMINATION DE MONSIEUR LIONEL ARSENEAULT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU AGRICONSEIL MAURICIE**

Considérant que monsieur Lionel Arseneault occupe un poste au sein du conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie comme représentant d'un organisme régional de la Mauricie;

Considérant que le mandat de monsieur Lionel Arseneault au sein du conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie se termine en juin 2022;

Considérant que le réseau Agriconseils Mauricie est une organisation de soutien essentielle et reconnue par les producteurs agricoles de la MRC des Chenaux;

Considérant l'importance du secteur agricole pour la MRC des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux mandate monsieur Lionel Arseneault, agent de développement du territoire, comme représentant de la MRC des Chenaux au sein du conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie, au siège de représentant d'un organisme régional de la Mauricie, pour un mandat de 2 ans.

Adoptée.

2022-06-160

**5d. CIRCUIT DES MURALES – OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE LA MURALE SITUÉE À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2021-10-268, le Conseil a résolu d'approuver les lieux présentés par les municipalités de Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade afin de faire partie de la première phase de réalisation du projet Circuit des Murales;

Considérant qu'un appel de proposition a été lancé afin de recevoir les propositions des artistes en arts visuels pour réaliser une murale sur le site choisi dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Considérant qu'un comité de sélection s'est rencontré afin d'analyser les propositions reçues des artistes en arts visuels pour ce site et recommande, aux membres du Conseil de la MRC, l'octroi d'un contrat pour la réalisation de la murale située à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a pu prendre connaissance de la recommandation du comité de sélection et s'en trouve satisfait;

Considérant que les membres du Conseil de la MRC des Chenaux ont pu prendre connaissance de la proposition du comité de sélection lors d'une rencontre préparatoire;

Considérant que le comité de sélection recommande l'octroi du contrat pour la réalisation de la murale située à Sainte-Anne-de-la-Pérade à monsieur Sébastien Vigneault pour une somme de 15 000 \$ incluant toutes les taxes applicables;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accorde le contrat pour la réalisation de la murale située à Sainte-Anne-de-la-Pérade à monsieur Sébastien Vigneault pour une somme de 15 000 \$ incluant toutes les taxes applicables

Il est également résolu, par la présente, d'autoriser monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, à signer le contrat et à intervenir avec monsieur Sébastien Vigneault, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2022-06-161

**5e. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS – VOLET 1, SOUS-VOLET B**

Considérant que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a mis sur pied le programme d'appui aux collectivités – volet 1, sous-volet B;

Considérant que ce programme vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) afin d'accroître l'attraction, l'établissement durable, l'intégration citoyenne et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles à la vie collective;

Considérant que la MRC des Chenaux désire déposer au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration une demande de soutien financier de 50 000 \$ dans le cadre du programme d'appui aux collectivités – volet 1, sous-volet B;

Considérant que cet octroi financier permettra de compléter l'étape 1 du programme, soit concevoir un plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes;

Considérant que le projet a été déposé et présenté aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux lors d'une rencontre préparatoire;

Considérant que la contribution de la MRC des Chenaux au projet sera de 25 000 \$;

Considérant que la caisse Desjardins de Mékinac-Des Chenaux, par le biais du Fonds du Grand Mouvement, contribuera au projet pour une somme de 25 000 \$ ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux dépose une demande de soutien financier de 50 000 \$ auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du programme d'appui aux collectivités – volet 1, sous-volet B.

Il est également résolu d'autoriser le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Guy Veillette, à signer la demande de soutien financier.

Adoptée.

2022-06-162

**5f. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN ET LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que l'entente de cinq années avec la corporation du Parc de la rivière Batiscan prendra fin le 31 décembre 2022 et que l'approbation de son renouvellement est présentée au Conseil;

Considérant le dépôt du bilan 2021 des états financiers annuels et du plan d'action 2022 de la corporation du Parc de la rivière Batiscan;

Considérant que le renouvellement de l'entente est conditionnel à l'adoption de ladite entente par les municipalités participantes de la MRC des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du protocole d'entente à intervenir entre la MRC des Chenaux et la corporation du Parc de la rivière Batiscan lors d'une rencontre préparatoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux renouvelle l'entente avec la corporation du Parc de la rivière Batiscan suivant les termes de l'entente déposée aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux.

Il est également résolu, par la présente, d'autoriser monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**2022-06-163**

**5g. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER**

Considérant que le contrat pour la conciergerie de notre centre administratif arrive à terme le 31 août 2022;

Considérant que madame Patricia Cossette détenait le contrat pour la conciergerie du centre administratif pour l'exercice 2021-2022;

Considérant qu'une proposition a été demandée à madame Patricia Cossette et que celle-ci a déposé une soumission le 17 mai 2022;

Considérant que le règlement 2017-107 sur la gestion contractuelle permet à la MRC des Chenaux de conclure des contrats qui comportent une dépense de moins de 99 999 \$ de gré à gré;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux octroie le contrat pour la conciergerie de son centre administratif à madame Patricia Cossette, en considération de la soumission de cet entrepreneur se détaillant comme suit :

Périodes	Prix avant taxes
année 2022-2023	18 900 \$
année 2023-2024	19 900 \$
année 2024-2025	20 900 \$
TOTAL	59 700 \$

Que monsieur Guy Veillette, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2022-06-164

5h. **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION  
DES CHENAUX**

Considérant que les membres du Conseil de la MRC des Chenaux ont pris connaissance des états financiers 2021 de l'Office régional d'habitation des Chenaux;

Considérant un déficit de 185 \$, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et un déficit de 434 521 \$, selon les résultats de la SHQ, établis aux états financiers datés du 31 décembre 2021;

Considérant qu'un remboursement de 29 563 \$ sera effectué à la MRC des Chenaux et qu'il se détaillera comme suit :

Champlain :

Un remboursement total de 3 202 \$ (2 389 \$ pour le programme HLM-Public et 813 \$ pour le programme de supplément au loyer);

Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Un remboursement de 2 952 \$ pour le programme HLM-Public;

Saint-Stanislas :

Un remboursement total de 4 619 \$ (3 821 \$ pour le programme HLM-Public et un remboursement de 798 \$ pour le programme de supplément au loyer);

Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

Un remboursement de 4 428 \$ pour le programme HLM-Public;

Saint-Maurice :

Un remboursement de 4 365 \$ pour le programme HLM-Public;

Batiscan :

Un remboursement de 3 789 \$ pour le programme HLM-Public;

Saint-Narcisse :

Un remboursement de 2 384 \$ pour le programme HLM-Public;

Sainte-Genève-de-Batiscan :

Un remboursement de 3 824 \$ pour le programme HLM-Public;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Saint-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve les états financiers 2021 de l'Office Régional d'habitation des Chenaux.

Adoptée.

5i. **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES CHENAUX –  
DEMANDE D'ADDENDA POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET  
ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES CHENAUX**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

6a. **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL (AUX)**

2022-06-165

6ai. **NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL – RÈGLEMENT NUMÉRO 829, MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 642. IL A POUR OBJET DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT DANS 3 SECTEURS DIFFÉRENTS DE LA MUNICIPALITÉ TOUT EN COMPENSANT, SUR UNE SUPERFICIE ÉQUIVALENTE, PAR LA CRÉATION DE NOUVELLES ZONES DE RÉSERVE ET PAR L'AGRANDISSEMENT DE ZONES DE RÉSERVES DÉJÀ EXISTANTES. DE PLUS, CERTAINES MODIFICATIONS AUX LIMITES DES AFFECTATIONS RÉSIDENIELLES, COMMERCIALES, PUBLIQUES, FORESTIÈRES ET CONSERVATIONS SONT APPORTÉES DANS DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement numéro 829 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

2022-06-166

6a.ii. **NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL – RÈGLEMENT NUMÉRO 830, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 644. IL A POUR OBJET D'AUGMENTER LA SUPERFICIE MAXIMALE DE CERTAINS BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES, DE MIEUX DÉFINIR LA NOTION DE MARCHÉ AUX PUCES EXTÉRIEUR ET DE RÉSIDENCE DE TOURISME POUR DE LA LOCATION À COURT TERME ET DE DÉTERMINER DANS QUELLES ZONES CET USAGE SERA AUTORISÉ, DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE DANS UN CONTENEUR POUR CERTAINES CATÉGORIES D'USAGES ET DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET D'EN CRÉER DE NOUVELLES**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement numéro 830 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**7. RAPPORTS**

**7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 19 mai 2022 au 15 juin 2022.

**7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERGYCLE (RGMRM)**

Monsieur Luc Dostaler fait état des activités d'Énergycycle (RGMRM).

**7c. COMITÉ CULTUREL**

Monsieur Christian Fortin, président du comité culturel, fait le bilan des dossiers en cours.

**7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

**7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

**7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

**7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Christian Fortin, président du comité sur la sécurité publique, a présenté les dossiers en cours de réalisation.

**7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX**

Monsieur Guy Veillette, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour la période finissant le 3 juin 2022.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**7i. COMITÉ TOURISTIQUE**

Le directeur général, monsieur Patrick Baril, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour le mois de mai 2022.

**7j. COMITÉ DE TRANSITION SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES**

Monsieur Luc Dostaler, président du comité de transition sur le transport des personnes, présente le rapport d'activités pour le mois de mai 2022.

**8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

**8a. ENVELOPPES DÉDIÉES**

Le Conseil n'a reçu aucune demande ce mois-ci.

**8b. DEMANDES RÉGIONALES**

2022-06-167

**8bi. MRC DES CHENAUX (ACHAT LOCAL DES CHENAUX)**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que les membres du comité de recommandation se sont réunis pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire, eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

<b>Promoteur</b>	<b>Projet</b>	<b>Subvention FRR</b>	<b>Coût total du Projet</b>
MRC des Chenaux (Achat local des Chenaux)	Promotion de l'achat local	7 980 \$	8 736 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2022-06-168

**8bii. CLUB DE MOTONEIGE DU COMTÉ DE CHAMPLAIN**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que les membres du comité de recommandation se sont réunis pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire, eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Promoteur	Projet	Subvention FRR	Coût total du Projet
Club de Motoneige du Comté de Champlain	Réfection du pont sentier TQ3 situé à Saint-Prosper-de-Champlain	15 000 \$	214 000 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :
  - 70 % à la suite de la signature d'un protocole d'entente;
  - 30 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2022-06-169

**8biii. LE P'TIT MARCHÉ DES CHENAUX**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que les membres du comité de recommandation se sont réunis pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire, eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

<b>Promoteur</b>	<b>Projet</b>	<b>Subvention FRR</b>	<b>Coût total du Projet</b>
Le P'tit Marché des Chenaux	Acquisition d'immobilisations	4 000 \$	34 445 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :
  - 70 % à la suite de la signature d'un protocole d'entente;
  - 30 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2022-06-170

**9a. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT –  
9467-1351 QUÉBEC INC. MICRO-PLANTS ROBERT**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise 9467-1351 Québec inc. Micro-Plants Robert sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) volet relève;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscaan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2022-04 prévoyant un prêt FLI volet relève au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), portant intérêt au taux de zéro pour cent (0 %) par année, amortie sur quarante-huit (48) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2022-06-171

**9b. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE – 9467-1351 QUÉBEC INC. MICRO-PLANTS ROBERT**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise 9467-1351 Québec inc. Micro-Plants Robert sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2022-06 prévoyant une aide financière non remboursable de 5 000 \$ provenant du Fonds de diversification économique.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2022-06-172

**9c. CONFIRMATION DES PARDONS DE PRÊT DANS LE PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE**

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et, plus particulièrement, les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que, dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant que, dans le cadre du PAUPME, le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) permet d'accorder un pardon de prêt aux entreprises de la région bénéficiant du programme;

Considérant que, selon les normes du PAUPME volet AERAM, l'entreprise La Ferme du Tariou pourrait bénéficier d'un pardon de prêt de 24 465 \$;

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé l'admissibilité des entreprises aux pardons de prêt;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite d'accorder un pardon de prêt dans le cadre du PAUPME volet AERAM pour le projet suivant :

<b>Dossier</b>	<b>Montant pardonné</b>
La Ferme du Tarieu	24 465 \$

Il est également résolu :

- 1- Que toutes les conditions prévues, pour le dossier accepté par la présente résolution, en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour celui-ci;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la demande.

Adoptée.

**10. APPUIS DEMANDÉS**

2022-06-173

**10a. MRC DE MATAWINIE – DÉROGATIONS MINEURES EN ZONE DE CONTRAINTES, DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE**

Considérant les modifications législatives apportées aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relatives aux dérogations mineures et plus particulièrement aux dispositions 145.2 et 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que la résolution accordant une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit désormais être transmise à la MRC;

Considérant qu'une telle dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard de dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4 ou 4.1 du deuxième alinéa de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le Conseil de la MRC peut, dans les 90 jours suivant la réception de la copie de la résolution, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation mineure, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible;

Considérant que ces nouvelles dispositions législatives alourdissent considérablement le traitement de ces dérogations mineures tant pour les municipalités que les MRC, de même que pour les demandeurs;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux appui la MRC de Matawinie et demande au Gouvernement du Québec de revoir les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relatives aux dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières afin d'en faciliter le traitement, tant pour le milieu municipal et régional que pour les demandeurs.

Que la MRC des Chenaux demande que cette démarche se traduise par une plus grande ouverture sur les enjeux locaux et régionaux.

Que la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à monsieur Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie, à madame Sonia LeBel, députée de Champlain, à madame Marie-Louise Tardif, députée de Lavolette-Saint-Maurice et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée.

### **11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – prolongement de 2 ans de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation ou la vitalité des territoires 2018-2022.
- b. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832 – retrait des griefs numéro 2020-07 et 2020-08.
- c. Le ministre des Transports – Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) volet 2.2.1, aide financière 2021.
- d. Tribunal administratif du Québec – décision sur requête incidente en lien avec le dossier de monsieur Jean Houde.
- e. Tribunal administratif du Québec – décision concernant un recours sur l'exactitude de la valeur au rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023 de la résidence de monsieur Renald Blanchette.
- f. UPA de la Mauricie – demande de rencontre avec les élus de la MRC des Chenaux.
- g. Ministère de la Sécurité publique – annonce du déploiement de la tournée en sécurité incendie auprès des élus municipaux.
- h. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – approbation du règlement d'emprunt numéro 2022-133.

### **12. POUR VOTRE INFORMATION**

#### **12a. ADOPTION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DES CHENAUX**

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents.

#### **12b. BILAN DU PROJET DES CHENAUX MANGE ÉCOLO**

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**13. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est présenté.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Audrey Leblanc, journaliste pour l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux, pose quelques questions aux membres du Conseil.

2022-06-174

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-sept heures cinquante (17h50), il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET